DL 2026-088
24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026088-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE!
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY
Absent : M. CLERMONT
Absents représentés :

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 28
Pour: 28	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Convention de partenariat pour l'accueil des manifestations de la saison culturelle intercommunale 2026-2027 – Roche Aux Fées Communauté

Monsieur Cyprien ESNAULT, conseiller délégué à la culture explique que, dans le cadre de sa compétence "Culture -Sports - Loisirs" et de son projet culturel de territoire, Roche aux Fées Communauté a identifié le développement d'une saison culturelle intercommunale comme un axe fort de son action en faveur du développement culturel local.

Dans le cadre de la saison intercommunale 2026-2027, la ville de Janzé accueillera :

Dates et horaires	Lieux	Nom de la manifestation	Rôle de RAFCOM	Rôle de la commune
Mardi 20 au Vendredi 23 octobre. Séance tout-public à 20h30	Gentieg Janzé	Projet Masterclass et Ciné concert Paranoïd Park Bombe Platine	Organisateur de l'évènement	Mise à disposition de la salle Soutien logistique, technique et de communication

Afin de proposer et de mettre en œuvre un projet en accord avec les moyens mobilisables au sein des communes, et dans un souci de mutualisation des énergies, Roche aux Fées Communauté souhaite associer largement les communes, les associations et acteurs culturels locaux aux différentes étapes de l'organisation de la saison culturelle.

La convention de partenariat, ci-annexée, présente les objectifs fixés dans le cadre du projet culturel de territoire ainsi que les principes et l'esprit de la saison culturelle intercommunale. La convention définit également l'engagement et le rôle de chacun des signataires.

Cette convention est proposée pour renouvellement chaque année.

DL 2026-088
24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026088-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette convention.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS



Le Maire
Jonathan HOUILLOT

